

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25339082

Déposé
19-06-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0202962701

Nom(en entier) : **VIVAQUA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Boulevard de l'Impératrice 17-19
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :** MODIFICATION FORME JURIDIQUE, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)D'après un procès-verbal reçu par Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles (deuxième canton), associé de « Van Halteren Notaires », à 1000 Bruxelles, rue de Ligne 13, le 5 juin 2025, il résulte que :
(...)**UNIQUE RESOLUTION.**

L'assemblée décide de remplacer le mot « de » entre les mots « composé » et « cinq » par « « d'au moins » dans le premier paragraphe de l'article 42 relatif au Comité d'audit.

En conséquence, ce paragraphe est remplacé par le texte suivant :

Il est constitué au sein du conseil d'administration un comité d'audit composé d'au moins cinq membres, dont au moins deux invité(e)s permanent(e)s choisi(e)s pour leur expertise en dehors du conseil d'administration. Les trois administrateurs(trices) membres du comité d'audit ne peuvent pas faire partie du bureau exécutif. Si un(e) membre du comité d'audit est révoqué(e) de son mandat d'administrateur(trice) par l'assemblée générale, il(elle) est automatiquement révoqué(e) de ses fonctions de membre du comité d'audit. Le conseil d'administration peut recommander à l'assemblée générale la révocation d'un(e) administrateur(trice) pour juste motif.

(...)

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition et liste de présence.

(signé) Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles.